

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON</b>	<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Nombre de membres</b> En exercice : 7 Présents : 5 Votants : 7	<b>L'AN DEUX MIL QUINZE Le JEUDI 17 DÉCEMBRE à 20 H 30</b>
	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : <b>M. Michel LOMMIS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire</b>
Date de convocation : <b>10/12/2015</b>	<b>Étaient présents : M. LOMMIS, Mmes SADO, COURTAIS et LASKRI, M. LEBAR</b>
Date d'affichage : <b>22/12/2015</b>	<b>Absents excusés : M. JOUIN pouvoir à Mme SADO M. BELEY pouvoir à M. LOMMIS</b>
	Secrétaire de séance : Mme COURTAIS

La séance est ouverte à 20 h 31.

Les comptes rendus des séances du 21 septembre et du 19 novembre sont approuvés à l'unanimité.

À l'occasion de cette 1<sup>re</sup> réunion dans la nouvelle salle du Conseil, M. Lommis tient à remercier tous ceux qui ont permis de réaliser ces travaux dans les délais ; à commencer par l'architecte et les entreprises, mais sans oublier les Mareillois(es) qui ont aidé au déménagement et au réaménagement, les Mareilloises qui ont œuvré pour le nettoyage des sols et des fenêtres de ces nouveaux locaux et le secrétaire de Mairie qui a assuré l'accueil du public au mieux pendant cette période. Il souhaite longue vie aux élus dans cette salle ; qu'elle soit exploitée aussi longtemps qu'elle l'a été par les élèves. Son seul regret est que M. Decroix ne préside pas ce conseil. Il a une pensée pour lui ce soir.

## **CONVENTION AVEC LA SAFER DE L'ÎLE-DE-FRANCE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu la délibération 11/9 du 28 avril 2011 d'adhésion de la commune à une convention de veille et d'interventions foncières avec la SAFER ;**

**Vu les évolutions législatives, et notamment la loi 2014-1170 du 13 octobre 2014 et la loi dite « loi Macron » d'août 2015 ;**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DONNE SON ACCORD au renouvellement de la convention de surveillance et d'interventions foncières avec la SAFER de l'Île-de-France ;**

**AUTORISE M. Michel LOMMIS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, à signer cette convention.**

## **AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI) DES YVELINES**

M. Lommis présente ce schéma dans lequel le périmètre de Cœur d'Yvelines n'est pas modifié ; il s'agit toujours d'une intercommunalité à 31 communes pour 47 000 à 48 000 habitants.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu le projet de SDCI proposé par le Préfet reçu le 22 octobre 2015 en mairie ;**

**Considérant notamment que ce schéma ne propose aucune modification concernant la communauté de communes Cœur d'Yvelines ;**

**Considérant également que la seule disparition d'un syndicat intercommunal duquel la commune est membre préconisée par ce schéma est celle du SICESMA (Centre de secours de Montfort-l'Amaury) ;**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DONNE un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Yvelines d'octobre 2015.**

### **ADHÉSION AU SYNDICAT INTERRÉGIONAL DU LYCÉE DE LA-QUEUE-LEZ-YVELINES (SILY) ET NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE**

Mme Laskri présente cette demande faite par le SIVOM de Montfort à chacune de ses communes membres. En effet, le SIVOM de Houdan a été dissous et chacune de ses communes membres (29) a adhéré individuellement au SILY. Le SIVOM de Montfort ne disposant que de 8 représentants, il a donc demandé à chacune de ses communes membres d'adhérer également individuellement au SILY afin d'obtenir une meilleure représentativité. Cette adhésion doit préciser la nature de la contribution de la commune au syndicat ainsi que ses délégués.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu la délibération du SIVOM de la région de Montfort-l'Amaury en date du 24 septembre 2015 dans laquelle le SIVOM renonce à l'exercice des compétences intercommunales relatives au SILY ;**

**Considérant que la commune de Mareil-le-Guyon, représentée par le SIVOM de Montfort-l'Amaury au sein du SILY, n'est donc plus membre de ce syndicat depuis cette date ;**

**Considérant la nécessité pour la commune d'adhérer individuellement au SILY, afin de lui permettre de continuer à bénéficier des missions exercées par le SILY ;**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE d'adhérer au Syndicat Interrégional du Lycée de La-Queue-lez-Yvelines (SILY) ;**

**PRÉCISE que la contribution de la commune au syndicat sera prise en charge dans le budget communal ;**

**NOMME Mme Sadoc délégué titulaire et Mme Laskri délégué suppléant au SILY.**

### **NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES**

M. Lommis explique que les statuts de Cœur d'Yvelines ont dû être revus notamment en raison de la loi NOTRe. Ces statuts rappellent les compétences obligatoires et optionnelles de la communauté de communes et n'apportent pas grandes nouveautés mis à part la création d'un Conseil des maires et d'un Conseil économique. Il conclut en disant qu'il ne voit pas de raisons de voter contre ces statuts.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu la délibération n° 15-045 en date du 28 octobre 2015 de la communauté de communes Cœur d'Yvelines adoptant ses nouveaux statuts ;**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE les nouveaux statuts de la communauté de communes Cœur d'Yvelines.**

### **PROPOSITION À CŒUR D'YVELINES DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU SIEED**

M. Lommis explique qu'il est nécessaire de remplacer M. Decroix au SIEED.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Considérant le décès de M. Jean-Pierre Decroix, Maire de la commune et représentant titulaire de la commune au SIEED ;**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**PROPOSE à Cœur d'Yvelines de désigner M. Dominique Jouin comme délégué titulaire au SIEED et M. Michel Lommis comme délégué suppléant.**

## DÉCISIONS MODIFICATIVES

M. Lommis présente 2 décisions modificatives.

La 1<sup>re</sup> permet d'intégrer une recette non prévue au budget primitif (4 000 € de condamnation de la société LOTICIS dans le cadre de l'affaire du lotissement à l'entrée Nord du village, qui permettront d'ouvrir un crédit de 4 000 € supplémentaires pour des honoraires d'avocats – dans d'autres affaires).

La seconde a pour but d'augmenter le budget alloué à l'aménagement des nouveaux locaux de la mairie. M. Lommis rappelle qu'il avait été prévu initialement de ne pas changer le mobilier, mais que finalement les élus ont préféré rentrer dans les nouveaux locaux avec du mobilier neuf et adapté.

**Vu le Budget Primitif 2015 voté le 23 mars 2015 ;  
Considérant la nécessité d'ajuster ce Budget Primitif en fin d'année ;**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE des virements de crédit suivant :**

**Section de Fonctionnement :**

**Dépenses :**

Article 6226 : + 4 000,00 €

**Section de Fonctionnement :**

**Dépenses :**

Article 73925 : - 6 000,00 €

Article 023 : + 6 000,00 €

**Recettes :**

Article 7788 : + 4 00000 €

**Section d'Investissement :**

**Recettes :**

Article 021 : +6 000,00 €

**Dépenses :**

Opération 79, article 2184 : + 6 000,00 €

## **OUVERTURE DE CRÉDITS POUR LES INVESTISSEMENTS INTERVENANT ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016 ET LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

M. Lommis présente cette possibilité offerte aux communes d'ouvrir dès maintenant des crédits en Investissement pour pouvoir régler des dépenses avant le vote du budget 2016.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Budget Primitif 2015 voté le 23 mars 2015 ;**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**OUVRE des crédits d'investissement pour le budget de la commune à hauteur 66 000 € (soit moins de 25 % des dépenses d'investissement inscrites en 2015) ;**

**AFFECTE ces crédits comme suit :**

- Opération 63 « Maison du Village » : 35 000 €
- Opération 79 « Matériel et mobilier mairie » : 10 000 €
- Opération 81 « travaux et aménagements divers » : 19 000 €
- Opération 90 « Parking mairie » : 2 000 €

## **TARIFS DES CONCESSIONS CINÉRAIRES AU CIMETIÈRE**

M. Lommis explique qu'il faut régulariser la situation après que l'urne contenant les cendres de M. Decroix fut placée dans un secteur dédié aux concessions cinéraires. En effet, si les élus réfléchissait à la création d'une telle zone, elle n'existe pas encore.

**Vu la délibération 15/11 du 23 mars 2015 fixant le tarif des concessions au cimetière ;  
Considérant la nécessité de proposer des concessions cinéraires ;**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE de proposer des concessions cinéraires trentenaires renouvelables ;  
FIXE leur prix à 250 € le mètre carré.**

## ADHÉSION DES COMMUNES DE BOINVILLIERS ET ROSAY AU SIRYAE

Mme Courtais présente ces demandes d'adhésion au SIRYAE pour le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du syndicat ;

Vu les demandes d'adhésion des communes de Boinvilliers et de Rosay au Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction d'Eau (SIRYAE) ;

Considérant la délibération D 495-2015 du SIRYAE en date du 8 décembre 2015 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ÉMET un avis favorable aux adhésions des communes de Boinvilliers et de Rosay au SIRYAE.**

## RAPPORT ANNUEL 2014 DU DÉLÉGATAIRE DU SIRYAE (SAUR)

Mme Courtais annonce que le SIRYAE est très content de la qualité de l'eau potable.

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel établi par le délégataire (SAUR) relatif au service public de l'eau potable pour l'année 2014.

Vu la loi n° 95/101 du 2 février 1995 ;

Considérant qu'il y a lieu de présenter ce document au conseil municipal, puis de le mettre à disposition du public en mairie dans les 15 jours qui suivent ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND connaissance du rapport annuel du délégataire (SAUR) relatif au prix et à la qualité de l'eau potable pour l'année 2014 ;**

**DIT que ce document sera tenu à la disposition du public.**

## URBANISME

### Contentieux :

- L'affaire du refus du permis de lotir délivré par la commune pour un terrain situé à l'entrée Nord du village (avant le hangar) est définitivement close avec la condamnation du lotisseur à verser la somme de 4 000 € à la commune.
- Dans le cadre des dossiers Maia, la commune a été condamnée en appel à verser à M. Maia une somme deux fois plus importante qu'en 1<sup>re</sup> instance pour l'affaire du recours en indemnités. Pour ce qui concerne la construction de 7 bâtiments à usage de bureaux une audience – au cours de laquelle M. Maia a déposé une note – a eu lieu début décembre ; la décision du Tribunal n'est pas encore connue.
- Pour le recours du GFA des Bergeries et de M. André Gousson contre le PLU de la commune, un mémoire en défense a été déposé auprès de la Cour d'Appel.

**Autorisations d'urbanisme :** M. Lommis présente les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits et les conformités accordées ou non depuis la dernière séance du Conseil

Nom	Adresse Travaux	Type demande	Nature travaux	Date dépôt	Décision	Date décision
SCEA Élevage de la Mare Barbaut	La Mare Barbaut	PC	Création bâtiments agricoles (équins)	30/7/15 complété le 24/9/15	–	
LM PROMOTION	Impasse des Terres Fortes	PA	Division 6 lot	9/10/15 complété le 15/12/15	–	
Charline PASINETTI	10 impasse des Terres Fortes	PC	Maison individuelle	26/10/15 complété le 16/11/15	–	

SCI Moulin de Lettrée	Moulin de Lettrée	CUB	Réhabilitation d'une dépendance	5/11/15	-	
René MICHEL	29 rue du Bout de l'Eau	DP	Construction d'un appentis	16/11/15	Accord	14/12/15
Rémy GOUSSON	Les Groux - Grande Rue	PC	Extension d'un hangar	8/12/15	-	
Nom	Adresse Travaux	Type demande	Nature Travaux	Date achèvement travaux	Conformité	Date décision
Olivier WINTERNHEIMER	11 rue de Lettrée	DP	Extension	17/9/15	Refus	14/12/15
Bertrand LAUNAY	Ruelle des Prés	PC	Maison individuelle	24/9/15	Refus	14/12/15

M. Lommis insiste sur le fait que Cœur d'Yvelines assure dorénavant les visites de conformité après les travaux réalisés. Il faut donc que ceux-ci soient conformes à l'autorisation accordée par la commune sous peine de refus de conformité.

**Déclarations d'intention d'aliéner :** M. Lommis a choisi de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur la vente suivante : Vente DIAFAN – HUET / PINARE, 6 ruelle des Prés, le 16/12/15.

## TRAVAUX

**Contrat rural / Travaux à la mairie :** Les travaux sont terminés à quelques reprises près ; il reste décoration à effectuer et les éléments utiles à intégrer.

**Programme triennal de voirie :** La réfection de la signalisation a été réalisée. À cette occasion, il est rappelé que la route de la Garenne est en sens interdit dans le sens de la montée après une centaine de mètres (interdiction régulièrement ignorée par les automobilistes).

Les travaux sur la fin de la sente du Corridor sont prévus fin janvier / début février. En réponse à une question de M. Lebar, M. Lommis explique qu'il a été décidé de procéder en plus à la reprise en enrobés du trottoir enherbé qui va de la sente à l'impasse des Fontaines sur la rue du Bout de l'Eau.

**Bibliothèque :** Mme Laskri annonce que la livraison des meubles aura lieu la semaine prochaine. La réouverture dans les locaux rénovés est prévue le 4 janvier 2016.

## CŒUR D'YVELINES

Dans le cadre de l'élaboration du schéma de mutualisation des services, une 1<sup>re</sup> réunion s'est tenue en novembre et un questionnaire a été renvoyé début décembre.

## PARC NATUREL RÉGIONAL

Une Maison de l'Écomobilité a ouvert à Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

La société Massard, basée à Mareil, a déposé une demande de subvention pour un projet d'investissement pour sa partie exploitation de bois.

## SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

**Syndicat Intercommunal à Vocation Spéciale Mareil-Bazoches-Le Tremblay (SIVOS MBT, école maternelle) :** Exposé de Mme Sadoc. Une décision modificative a été votée. La durée de travail d'un des agents passe de 33 heures à 34 heures. Un nouvel inspecteur d'académie vient d'être nommé ; il recontera prochainement M. Billoué, Président du syndicat. Il n'y aura *a priori* pas de souci d'effectif pour l'année 2016/2017.

**Syndicat Intercommunal de Transport des Élèves de la Région de Rambouillet (SITERR) :** Exposé de Mme Sadoc. Des problèmes ont été réglés sur les lignes M et 19. Un plan de restructuration est en cours de réalisation. Il existe un risque de perte d'une ligne (19-2) pour Mareil, car elle ne dessert pas le collège ou le lycée de secteur. Cette décision dépend au final du STIF

(Syndicat des transports d'Île-de-France). M. Lommis précise que la commune a appris ce projet de suppression par le transporteur qui a annulé le remplacement prévu de la réfection de l'arrêt en question. Il ajoute qu'au comité syndical de janvier il va remettre le sujet sur la table, car c'est dès février qu'il faut prévenir les familles concernées, et pas en juin.

**Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction d'Eau (SIRYAE) :** Exposé de Mme Courtais. Le Comité syndical est très satisfait de la bonne qualité de l'eau proposée à la consommation. Le syndicat est en train de réaliser l'acquisition d'un terrain.

**Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) :** Exposé de Mme Laskri. Des cours d'aquabike sont proposés, et les règlements par carte bancaire sont dorénavant acceptés sans condition de montant.

**Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Élimination des Déchets (SIEED) :** M. Lommis annonce les dates des collectes des encombrants (22 mars et 13 octobre) et du ramassage des déchets végétaux (du 4 avril au 19 décembre inclus). Il rappelle que la collecte des déchets s'effectuera normalement les 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier prochains.

**Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) :** Exposé de M. Lommis. Il rappelle que Direct Énergie deviendra le fournisseur d'électricité de la Mairie le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il fait état de la possibilité d'une maîtrise d'œuvre par le syndicat pour l'enfouissement des réseaux (que la commune a déjà en très grande partie réalisé). L'adhésion de la commune à la compétence gaz est confirmée. Pour les certificats d'économie d'énergie relatifs aux travaux de la Maison du Village, le syndicat conseille d'attendre car les tarifs trop actuellement trop faibles.

## INFORMATIONS DIVERSES

**Vigipirate :** Des consignes de vigilance ont été transmises aux Mairies. L'état d'urgence est en vigueur jusqu'au 25 février 2016.

**Ingénieur Y :** Assemblée générale le 30 novembre. Un protocole d'accord a été signé avec des bailleurs sociaux pour des missions de maîtrise d'œuvre de travaux de création de logements sociaux. Cela pourrait être intéressant pour les logements communaux au-dessus de la garderie de l'école.

**Bibliothèque :** Mme Laskri fait état de 2 subventions du Conseil départemental : une de 318 € pour le fonctionnement et une de 10 282 € pour l'équipement des locaux rénovés. Le mobilier a d'ailleurs été livré, et la bibliothèque rouvrira dans les locaux rénovés du 6 rue de l'Hirondelle début janvier.

**Assises de la ruralité :** Une réunion s'est tenue le 23 octobre. M. Lommis encourage tout le monde à répondre au questionnaire en ligne accessible sur le site du Département. La remise des travaux est prévue mi 2016.

**Téléphone :** Orange a notifié la commune de la suppression prochaine de la cabine téléphonique du square. M. Lommis explique qu'à l'occasion de la remise en service de la ligne téléphonique de la mairie, un problème a été détecté au niveau du câble qui dessert la mairie. Des travaux sont à prévoir pour obtenir une ligne de bonne qualité. Il souligne les difficultés rencontrées dans les relations avec Orange.

**Décès :** 2 Mareillois sont décédés hier, mercredi 16 ; leurs obsèques auront lieu le mercredi 23.

**CCAS :** Réunion lundi dernier. Il va être demandé dans la prochaine feuille jaune aux personnes susceptibles de recevoir l'allocation chauffage (plus de 65 ans et non imposables) de se faire connaître. La convention pour la téléassistance a été renouvelée avec les mêmes intervenants. Un goûter de Noël pour tous est prévu à la Maison du Village samedi 19 à 15 h 30.

**Animations :** La soirée Beaujolais organisée par VMLG et le dernier atelier de la Bibliothèque ont été des succès. Une galette des rois sera organisée par le Conseil le 30 janvier 2016.

**Élection régionale :** M. Lebar demande pourquoi le résultat de l'élection régionale n'est pas disponible sur le site Internet de la commune. M. Lommis lui répond qu'il s'agit d'un oubli et qu'il sera mis en ligne prochainement.

**Petite enfance :** M. Lommis rappelle qu'il s'agit d'un sujet important (3 demandes de places en crèche sont arrivées en mairie en 2015) et qu'il va falloir le prendre à bras-le-corps en 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 22 h 18.